

SÉANCE ORDINAIRE
2 OCTOBRE 2017 À 19H00

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE VAL-BRILLANT
COMTÉ DE MATAPÉDIA

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Val-Brillant, tenue en la salle du Conseil, au 38 rue des Cèdres à Val-Brillant, le lundi 2 octobre 2017 à 19H05.

La séance est présidée par Monsieur Jacques Pelletier, maire. Sont aussi présents les Conseillers suivants : Madeleine D'Amours, Jacques Gaulin, Ghislain Perreault, Michel Dubé, Geneviève Leblanc et Stevens Pelletier

Madame Véronique Fournier, secrétaire-trésorière et directrice générale adjointe, est également présente.

254-10-2017 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Ghislain Perreault et résolu d'adopter l'ordre du jour présenté en laissant le point « divers » ouvert.

255-10-2017 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 SEPTEMBRE 2017

Il est proposé par M. Jacques Gaulin et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 05 septembre 2017 après avoir effectué la modification concernant la résolution 251-09-2017. Remplaçant la phrase suivante : « *Le maire et la directrice générale sont mandatés pour la signature du contrat d'embauche selon les modalités discutées* » par « *selon les modalités discutées* ».

19H10 : ARRIVÉE DE M. STEVENS PELLETIER

256-10-2017 APPROBATION DES COMPTES

Les déboursés de septembre 2017 totalisent 88 649.22\$ (liste des chèques) en plus des salaires nets du mois au montant de 7 440.72\$. Les achats auprès des fournisseurs en septembre 2017 totalisent 23 628.76\$ (liste des comptes à payer).

Il est proposé par Mme Geneviève Leblanc et résolu d'approuver les déboursés et les salaires de septembre 2017 ainsi que le paiement des comptes fournisseurs tels que détaillés aux différents rapports présentés et de payer les sommes à même les postes budgétaires prévus à cette fin.

CORRESPONDANCE

MDDELCC : La demande d'approbation du règlement no 15-2016 sur le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité a été refusée auprès du MDDELCC.

Mme Madeleine Roy : Reconnaissance et sincères remerciements pour l'hommage de M. Alfred Lavoie le 22 juillet dernier. Cet hommage fut très apprécié et nous a profondément touchés.

Fête des moissons 2017 : Jeudi le 5 octobre, à compter de 17h00, aura lieu la fête des moissons au centre municipal de Ste-Marguerite. Lors de cette soirée, un vin d'honneur et un goûter sera servi. Mme Brigitte Dumont a été choisi bénévole ainsi que M. Samuel Côté, jeune bénévole de l'année pour la municipalité de Val-Brillant.

RIRRL : Une aide financière maximale de 28 500\$ pour le volet Redressement des infrastructures routières locales a été accordée. Cette aide financière sera versée sur présentation des factures attestant des sommes réelles dépensées.

POINT D'INFORMATION : RAPPORTS DU CONSEIL

Transport et travaux publics : Réparation du garde-fou dans la rue St-Louis. Rechargement dans le stationnement du bureau municipal ainsi que nivelage du terrain. Fermeture de la Marina (sortir pontons et quais). Calibration du débitmètre, entretiens des bâtiments. À venir en octobre : nivelage des rangs, installation des grilles et début des travaux au camping.

Loisirs et tourisme : Continuité du projet d'agrandissement des quais et du camping ainsi que sur le projet des sanitaires. Extrapolation du budget 2017 et préparation du budget 2018. Organisation de la fête des bénévoles encore en cours. La fête de la citrouille fût un grand succès. Un tournoi de tennis a été organisé par des citoyens. Début des préparations des contrats pour le camping 2018. Préparation d'un dépliant pour les loisirs et différentes activités hivernale pour 2018.

Corporation Fenêtre Lac Matapédia (CFLM) : L'inauguration du belvédère a eu lieu vendredi le 22 septembre 2017 à 10h00. La prochaine réunion du comité est prévue pour mercredi le 4 octobre.

257-10-2017 MOTION DE FÉLICITATION

Il est proposé par Mme Geneviève Leblanc et unanimement résolu d'adresser une motion de félicitation à Monsieur Sébastien Lalime ainsi qu'à M. Michel Côté pour leurs implications dans l'organisation du tournoi de tennis qui a eu lieu les 23 et 24 septembre derniers.

258-10-2017 PROJET CAMPING – AUTORISATION DÉPENSES

Considérant que la municipalité de Val-Brillant désire réaliser des travaux d'améliorations au camping;

Considérant que les travaux d'améliorations seront effectués en plusieurs phases;

Considérant que la première phase est dédiée à la préparation des plans et la préparation du terrain ;

En conséquence, il est proposé par M. Michel Dubé et unanimement résolu d'autoriser la dépense de 1 000\$ pour la préparation du terrain qui consiste à abattre les arbres nuisibles au projet effectué par les employés municipaux et 6 250\$ plus taxes pour la préparation des plans et la demande de déclaration de conformité au ministère de l'environnement par la firme INNOVATION AMÉRIK INC.

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES

Tel qu'exigé dans l'article 176.4 du code municipal, la secrétaire-trésorière fait le dépôt de deux états comparatifs, les deux états étant regroupés sur un même rapport.

Le premier état présente la comparaison entre les revenus et les dépenses réalisées au 30 septembre 2017 par rapport à ceux du 30 septembre 2016.

Le deuxième état comparatif présente un détail des revenus et des dépenses réalisées au 30 septembre 2017 par rapport aux prévisions budgétaires de 2017.

259-10-2017 APPROBATION DU PROGRAMME RÉVISÉ – TECQ 2014-2018

Considérant que la municipalité de Val-Brillant a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Considérant que la municipalité de Val-Brillant doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été

confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Gaulin et unanimement résolu que :

- 1 - La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- 2 - La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- 3 - La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- 4 - La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- 5 - La municipalité s'engage à informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- 6 - La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

260-10-2017 ADJUDICATION DU MANDAT D'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE PERMETTANT LA CONCEPTION DES TRAVAUX 2018 QUI SERONT RÉALISÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (RRRL), VOLET RIRL ET/OU AIRRL ET DE LA TECQ 2014-2018

Considérant que la municipalité de Val-Brillant désire faire réaliser des travaux de voirie dans le cadre des programmes RRRL et de la TECQ;

Considérant qu'un appel d'offres regroupé public a été effectué sur le SEAO et que deux (2) soumissionnaires ont déposé une offre de service conforme :

- 1 - Englobe
- 2 - GHD

Considérant que la firme Englobe est celle qui a obtenu le meilleur pointage soit 25.36 pour un montant de soumission global de 59 154.64\$ (taxes incluses);

En conséquence, il est proposé par M. Stevens Pelletier et unanimement résolu :

- D'octroyer le mandat pour la réalisation de l'étude géotechnique à l'entreprise Englobe au montant de 7 237.68\$ (taxes incluses);
- D'autoriser le service de génie municipal à gérer ce mandat au nom de la municipalité.

261-10-2017 ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE VAL-BRILLANT, DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INSPECTION DES CONDUITES EN LIEN À LA MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUTS

Considérant que la municipalité de Val-Brillant doit procéder à l'inspection d'une portion des réseaux d'égouts afin de mettre à jour son plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts;

Considérant qu'un appel d'offres public a été effectué sur le SEAO et que trois (3) soumissionnaires ont déposé une offre de service conforme :

- Can Explore 148 717.87\$
- Véolia 128 310.29\$
- Campor 166 554.14\$

En conséquence, il est proposé par M Stevens Pelletier et unanimement résolu :

- D'octroyer le contrat pour la réalisation des travaux d'inspection des conduites d'égouts à l'entreprise Véolia au montant de 5 232.57\$.

262-10-2017 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 231, ROUTE 132 OUEST

Considérant que la Municipalité a reçu une demande de dérogation mineure concernant le 231 route 132 Ouest;

Considérant que la réglementation ne permet pas la construction de nouvelles résidences dans ce secteur puisque l'accès aux propriétés concernées est assuré uniquement par une servitude de passage;

Considérant que le propriétaire du fonds de terrain désire cadastrer une rue privée qui permettrait de corriger la situation, mais que l'aménagement proposé serait de 12 mètres de largeur plutôt que de 15 mètres tel qu'exigé à la réglementation;

Considérant que pour éviter la réduction des superficies des terrains déjà divisés, la rue serait dépourvue de virée de déneigement comme c'est le cas pour la servitude de passage actuelle;

Considérant que la rue privée serait raccordée dans une courbe projetée de ± 50 m;

Considérant que la courbe projetée qui est présentement sous l'emprise du Ministère des Transports sera éventuellement cédée à la municipalité;

Considérant que le CCU est en faveur de cette demande;

En conséquence, il est proposé par Mme Geneviève Leblanc et unanimement résolu d'acquiescer à la présente demande.

263-10-2017 DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE TAXES FONCIÈRES

Considérant que Madame Jocelyne Ouellet a vendu sa propriété située au 230, route 132 Ouest à Val-Brillant au Ministère du Transport (MTQ);

Considérant que le paiement de ces taxes foncières étaient acquittées en entier;

Considérant que la vente de la propriété a été effectuée en date du 01 juillet 2017;

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Gaulin et unanimement résolu d'autoriser le remboursement de taxes foncières. Un montant au prorata a été calculé par Me Odile Charest, Notaire pour un montant de 231.09\$.

264-10-2017 ADJUDICATION - RÉPARATION CHEMIN DE LA SABLÈRE

Considérant que la municipalité de Val-Brillant désire faire réaliser des travaux de voirie dans le chemin de la Sablière;

Considérant qu'un appel d'offre a été effectué et qu'un (1) seul soumissionnaire a déposé une offre de service conforme :

- Les Entreprises L. Michaud et Fils (1982) inc. 39 446.49\$

En conséquence, il est proposé par M. Ghislain Perrault et unanimement résolu :

- D'octroyer le mandat pour la réalisation des travaux de voirie pour le chemin de la Sablière;
- D'autoriser le service de génie municipal à effectuer la surveillance des travaux.

265-10-2017 DEMANDE D'APPUI CPTAQ – M. RENAUD CÔTÉ

Considérant que M. Renaud Côté présente une demande à la Commission de Protection du Territoire Agricole (CPTAQ) dans le but de morceler ses lots à vocation agricole;

Considérant que le projet de M. Renaud Côté ne contrevient pas à la réglementation en vigueur à la Municipalité de Val-Brillant;

En conséquence, il est proposé par Mme Madeleine D'Amours et unanimement résolu d'appuyer la demande de morcellement de M. Renaud Côté.

266-10-2017 EMBAUCHE SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE PAR INTERIM

Considérant que Mme Sophie Bouchard partira en congé de maternité au mois de décembre;

En conséquence, il est proposé par Mme Geneviève Leblanc et unanimement résolu d'embaucher Mme Nancy Paquet à titre de Secrétaire-Trésorière Adjointe par intérim pour une durée indéterminée. Les conditions de travail ainsi que l'échelon salarial seront déterminés et autorisés lors de la prochaine séance du conseil.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions réservée à l'assemblée débute à 19h54.

267-10-2017 EMBAUCHE PERMANENT – M. MICHAEL VIGNOLA

Il est proposé par M. Ghislain Perreault et unanimement résolu d'embaucher M. Michael Vignola pour une période de 117 semaines. Le maire et la directrice générale sont mandatés pour la signature du contrat d'embauche selon les modalités inscrites au présent contrat.

268-10-2017 AUTORISATION VACANCE – M. MICHAEL VIGNOLA

Il est proposé par Mme Geneviève Leblanc et unanimement résolu d'autoriser une semaine de vacance à M. Michael Vignola du 8 au 14 octobre 2017.

269-10-2017 AUTORISATION DÉPENSES – BONBONS D'HALLOWEEN POUR LA BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé par M. Jacques Gaulin et unanimement résolu d'autoriser une dépense de 50\$ pour l'achat de bonbons d'halloween pour la bibliothèque.

270-10-2017 FORMATION URLS – M. MICHAEL VIGNOLA

Il est proposé par M. Ghislain Perreault et unanimement résolu d'autoriser l'inscription à la formation en communication pour M. Michael Vignola au montant de 23\$ taxes incluses ainsi que les frais de déplacements.

271-10-2017 LETTRE DE DÉMISSION – MME AUDREY CLOUTIER

La secrétaire trésorière, directrice générale adjointe dépose au conseil la démission de Mme Audrey Cloutier, directrice générale, reçu le 27 septembre dernier. Le maire en fait la lecture devant l'assemblée et le conseil accepte la démission de Mme Cloutier.

272-10-2017 COMMANDITE BONBONS D'HALLOWEEN – SERVICE INCENDIE DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA

Il est proposé par M. Ghislain Perreault et unanimement résolu d'autoriser un versement au montant de 50\$ au service incendie de la MRC de la Matapédia pour l'achat de bonbons qui seront redistribués aux enfants de Val-Brillant par les pompiers le soir de l'Halloween.

273-10-2017 LE SALON DU LIVRE – AUTORISATION DÉPENSES

Il est proposé par Mme Madeleine D'Amours et résolu d'autoriser une dépense de 400\$ pour l'achat de livres pour la bibliothèque ainsi que le remboursement des frais de déplacement pour la responsable de la bibliothèque qui assistera au Salon du livre à Rimouski.

274-10-2017 ACHAT D'IMPRIMANTE – BIBLIOTHÈQUE

Considérant que l'imprimante que l'école de Val-Brillant a prêté à la bibliothèque n'est pas compatible;

Considérant qu'il serait utile d'avoir une imprimante à la bibliothèque;

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Gaulin et unanimement résolu d'autoriser une dépense de 200\$ plus les taxes pour l'achat d'une imprimante et d'une cartouche d'encre supplémentaire. Un montant de 80\$ sera rajouté au budget pour l'année 2018 pour l'achat d'une cartouche.

275-10-2017 RENOUELEMENT DES PÉRIODIQUES – BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé par Mme Geneviève Leblanc et unanimement résolu d'autoriser une dépense de 172.74\$ pour le renouvellement des périodiques de la bibliothèque.

276-10-2017 RENOUELEMENT CONTRAT D'ASSURANCE MUNICIPAL

Il est proposé par M. Michel Dubé et unanimement résolu d'autoriser le paiement du renouvellement du contrat d'assurance Municipal au coût de 17 361\$.

277-10-2017 PROLONGUATION DE PASSAGE POUR LE TRANSPORT DE GRANDE DIMENSION

Il est proposé par M. Michel Dubé et unanimement résolu d'autoriser le prolongement du délai de transport demandé par Express Mondor pour Les Grues J.M. Francoeur jusqu'au 12 décembre 2017.

278-10-2017 APPROBATION DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES – OMH

Considérant que la municipalité effectue un versement de 10% par année du montant déficitaire de l'OMH;

Considérant que la municipalité doit approuver toutes dépenses supplémentaires;

Considérant que l'OMH doit faire l'acquisition d'une nouvelle sècheuse et faire le remplacement de la balayeuse;

Considérant qu'un exterminateur a dû être appelé car il y avait une infestation de fourmis;

En conséquence, il est proposé par Mme Geneviève Leblanc et unanimement résolu d'approuver la révision du budget à la hausse au montant total de 2 475\$. Augmentant par le fait même la contribution de la municipalité à 6 522\$

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions réservée à l'assemblée débute à 20h27.

279-10-2017 LETTRE DE PLAINTÉ – CONCIERGERIE D'AMQUI

Considérant que des citoyens ont remarqué, lors de la dernière collecte de déchets et de compost, que le camion de la Conciergerie D'Amqui récupérait les deux bacs dans le même camion;

Considérant que la municipalité paie des quotes-parts pour la cueillette de déchets et la cueillette du compost;

Considérant que la municipalité fait de la sensibilisation envers les citoyens afin de réduire les déchets;

Considérant que la municipalité défrais des coûts selon le tonnage des déchets envoyés au centre d'enfouissement par année ;

Considérant que plusieurs citoyens se plaignent que leurs bacs vert, brun ou bleu n'ont pas été ramassés;

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Gaulin et unanimement résolu de faire parvenir une lettre de plainte à la Conciergerie D'Amqui ainsi qu'une copie conforme à la MRC de La Matapédia. Une demande de rencontre sera aussi mentionnée afin de discuter des problèmes rencontrés cette année.

MOT DU MAIRE

Le maire profite de la dernière réunion du conseil pour remercier les conseillers et conseillères de leurs intérêts pour la municipalité, de leurs assiduités ainsi que pour leurs implications.

280-10-2017 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Madeleine D'Amours et unanimement résolu de levée l'Assemblée à 20h36.

MUNICIPALITÉ DE VAL-BRILLANT

_____ **MAIRE**

_____ **SEC.-TRES.**